

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 26 janvier 2018

Date de publication : 2 février 2018	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 18 janvier 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 16

Le 26 janvier 2018, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de Mme Séverine VACHON, vice-présidente.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Mme Lydie BERNARD

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoit BITEAU, M. Pascal DUFORSTEL

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Mme Catherine DESPREZ, M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. François BON, M. Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes

M. Joël BLUTEAU, M. Jean-Pierre SERVANT, M. Marc THEBAULT, Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY, M. Jean-Claude RICHARD, M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Jérémy BOISSEAU, M. Bernard BORDET, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Pierre-Guy PERRIER

Inventaire du patrimoine de la Sèvre niortaise



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Inventaire du patrimoine de la Sèvre niortaise

Contexte

M. Yannis Suire, Conservateur en chef du patrimoine et Directeur du Centre vendéen de recherches historiques est chargé de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Vendée.

A ce titre, il conduit un inventaire du patrimoine de la Sèvre, l'étude des communes de Puyravault et Sainte-Radégonde-des-Noyers étant actuellement en cours.

Pour le versant Charente-Maritime et Deux-Sèvres, il a sollicité, en tant que directeur du Centre vendéen de recherches historiques, la Région Nouvelle-Aquitaine afin qu'elle lui confie cette mission. Une participation financière de la Région (2 500 euros) est demandée, elle permettra de pour couvrir les frais de logistique, en plus de son appui scientifique et technique habituel.

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident de soutenir le dossier de demande de subvention déposé auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour Le Président,
La Vice-Présidente,

Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Séverine VACHON

